



DÉCLARATION DES ŒUVRES COPIÉES

Cette déclaration est obligatoire. Elle est prévue par le contrat, signé entre votre établissement et le CFC, qui vous autorise à diffuser des copies de pages de livres et d'articles de presse à vos élèves, à vos apprentis et à vos stagiaires, dans le respect du droit d'auteur.

POURQUOI UNE DÉCLARATION DES ŒUVRES COPIÉES ?

Ces informations permettent d'identifier les œuvres qui ont effectivement fait l'objet de reproductions afin que le CFC puisse reverser les droits de copie, acquittés par votre établissement, à leurs auteurs et leurs éditeurs.

N.B. : il ne s'agit pas d'un contrôle de votre travail. Votre nom ne doit en aucun cas figurer sur les tableaux à compléter.

EN QUOI CONSISTE CETTE DÉCLARATION DES ŒUVRES COPIÉES ?

Il s'agit de reporter sur le tableau ci-joint, les références des œuvres dont vous diffusez des copies à vos élèves, à vos apprentis et à vos stagiaires, pendant une période de 2 semaines, et ce pour chaque trimestre de cours.

Comment compléter le tableau de déclaration ?

À DÉCLARER :

Les extraits d'œuvres de l'ÉCRIT et les IMAGES fixes :

- françaises ou étrangères
- publiées sur support papier ou numérique

telles que :

- les **livres** : manuels scolaires (papier, numériques), romans, essais, guides, BD...
- les **journaux**, magazines, revues, sites de presse en ligne...
- les **images** : œuvres d'art, dessins, photographies, illustrations, schémas, graphiques...

Attention : les extraits de publications intégrés dans les MONTAGES doivent être déclarés.

NE PAS DÉCLARER :

Les documents copiés en un exemplaire pour préparer votre cours

* L'unité de compte est la feuille de format A4 (21 x 29,7 cm) :

Si l'extrait copié n'occupe pas toute la feuille A4, il faut comptabiliser 0,25 page, 0,5 page ou 0,75 page.

Livres :

- **Toujours indiquer** les quatre informations suivantes : le titre, l'auteur, l'éditeur et la collection lorsqu'elle existe

Entourer le(s) mode(s) de diffusion aux élèves, apprentis ou stagiaires

Projection en classe : au moyen d'un vidéo-projecteur, d'un TBI...

Intranet : mise en ligne sur un réseau fermé ou sur un ENT

TITRE/NOM de l'œuvre	AUTEUR(S)	ÉDITEUR (pour les livres)	COLLECTION (pour les livres)	Destinataires des copies	Taille de l'extrait copié (en nombre de pages)	Nombre de destinataires	Nombre total de copies diffusées	Mode de diffusion
FRANÇAIS, 5 ^{ème} , TEXTES ET MÉTHODES	M. F. SCULFORT C. CADET B. CHEVALIER...	NATHAN	DU CÔTÉ DES LETTRES	Élèves Apprentis Stagiaires	5	x 32	= 160	Photocopie Projection en classe Intranet/Méi
LEMONDE.FR				Élèves Apprentis Stagiaires	0,5	x 28	= 14	Photocopie Projection en classe Intranet/Méi
PHYSIQUE, CHIMIE, BAC PRO AGRICOLE, 1 ^{re} ET TERMINALE	J. LEFEBVRE F. MUGNIER	VUIBERT		Élèves Apprentis Stagiaires	1	x 57	= 57	Photocopie Projection en classe Intranet/Méi

Journaux, revues :

- **Indiquer seulement** le titre du périodique
- **Mentions inutiles** : titre de l'article, auteur de l'article, date du journal, éditeur du journal

Entourer le statut des destinataires à qui sont remises les copies

Taille de l'extrait copié, exprimée en pages A4 *

Nombre d'élèves/apprentis/stagiaires auxquels sont destinés les copies ou les projections, méls...

Pour en savoir plus : www.cfcopies.com